

## - Service urbanisme

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mardi 18 juin 2024 18:17  
**À:** Enquete publiqueplu  
**Objet:** PLU \_ distance piscine coisin

Bonjour,

Je n'ai pas trouvé dans le précédent PLU les règles pour l'installation d'une piscine par rapport à la clôture d'un voisin.

En effet, notre voisin a installé une piscine hors sol collée à notre palissade en bois. J'ai vu que les règles sont de 3 mètres mais je ne sais pas si c'est le cas à Franconville. Nous subissons les projections, nuisances etc.

Peut-être qu'il faudrait préciser les règles dans le prochain PLU ?

Bien à vous.

[REDACTED]